



Office de Tourisme
châtaigneraie
cantalienne

Office de Tourisme de la Châtaigneraie cantalienne

28 avenue du 15 septembre 1945

15290 LE ROUGET

www.chataigneraie-cantal.com

info@chataigneraie-cantal.com

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Date : mardi 21 janvier 2020 à 18h00 salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat

Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

M. BROUSSAL,, M. CANCHES, M. CANTOURNET, M. CASTANIER, Mme COURET, M. LACARRIERE, M. LAPEYRE, M. MANHES, M. MONTIN, M. PIGANIOL, M. PONTON, M. ROUET, M. SERIEYS, M. VIEYRES

Représenté(e)s ayant donné pouvoir :

M. BLANDINO (ayant donné pouvoir à M. Canches), M. CABANES (ayant donné pouvoir à M. Manhès), Mme DARFEUILLE (ayant donné pouvoir à Mme Couret), M. GIRAUD (ayant donné pouvoir à M. Manhès)

Excusé(e)s :

M. FEVRIER, M. TURQUET

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

1-Budget Prévisionnel 2020

M. Manhès présente le budget prévisionnel 2020.

Ce budget est présenté dans un tableau permettant de comparer le budget prévisionnel 2019 et celui de 2020.

Concernant le budget 2020 :

Les Dépenses :

La première ligne concerne la masse salariale. La masse salariale reste stable. Après une augmentation de la valeur du point en 2019, il n'y aura pas d'évolution en 2020 au niveau de la branche des organismes de tourisme.

Au niveau des charges de fonctionnement, une augmentation d'environ 4 000€ est prévue. Le budget alloué au véhicule de l'Office de Tourisme est en diminution en 2020 (changement de véhicule en 2019, location moins chère). On note une augmentation au niveau des honoraires comptables. La dépense allouée aux "missions" est également en augmentation (2 000€ en plus). Cette dépense s'explique par la participation cette année à 3 salons de promotion (Nantes, Bruxelles et Lyon). Cette participation s'inscrit dans le cadre du programme du Fond Commun de Promotion proposé par Cantal Destination et auquel participe l'Office de Tourisme . Les prestataires peuvent accompagner l'Office de Tourisme lors de ces opérations. Il s'agit de prestataires proposant des produits en lien avec salon auquel ils souhaitent participer (hébergement + activités randonnées par exemple). Cette année, le Village

Vacances de Maurs ainsi que les Bains du Rouget participeront à l'une de ces actions de promotion.

Une augmentation de 1500€ est également noté sur le poste Téléphone Wifi. En effet, l'Office de Tourisme souhaite qu'une connexion Wifi soit proposée aux vacanciers de passage dans les bureaux d'Informations. Cela nécessite des frais d'installation et des frais de d'abonnement. On peut également noter une augmentation des frais postaux à hauteur de 500€ : le prix des timbres ne cessant d'augmenter. Les autres dépenses restent sensiblement les mêmes.

Concernant les dépenses de promotion, une légère augmentation est notée (environ 250€). Concernant les éditions, les devis des différents prestataires ont été fournis. Au niveau des autres actions de promotion, la participation au Fond Commun de Promotion est reconduite ainsi que l'opération "Passeport multi-activités". On note une baisse de la dépense allouée à l'hébergement des sites internet.

Dans les dépenses "Diverses", il est prévu d'augmenter légèrement les achats de marchandises (articles en vente dans la boutique de l'Office de Tourisme). Au niveau du classement des meublés, la dépense est identique. Une ligne qui concerne le label "Tourisme et Handicap" est ajoutée. Les bureaux de Laroquebrou et de Maurs arrivent au bout des 5 années de labellisation. Ainsi, ces 2 bureaux seront visités afin de renouveler la marque en 2020. D'autre part, l'Office de Tourisme a pour objectif d'obtenir la marque Tourisme et Handicap pour le nouveau local de Montsalvy.

Les Recettes :

Le versement de la collectivité reste identique. La taxe de séjour correspond à la perception effectuée en Châtaigneraie cantalienne en 2018 (n-2). On note une augmentation significative du montant de la taxe de séjour. Ce montant s'explique par l'augmentation des montants de la taxe entre 2017 et 2018 et surtout par le versement de 12000€ par la plateforme de réservation Airbnb. M. Balmisse précise que ce versement correspond à la perception de la taxe pour les 6 derniers mois de l'année 2018 par l'opérateur. Toutefois, en 2019 pour l'intégralité de l'année, ce même opérateur a versé un montant de 4 706€ de taxe de séjour à la collectivité. L'Office de Tourisme et la collectivité ont souhaité interroger le trésor public et la DGFIP par rapport à cette différence.

Les cotisations des adhérents restent sensiblement identiques (montant évalué sur la base des cotisations obtenues en 2019).

La ligne "Convention/Partenariat" baisse de 12 430€. Cette baisse s'explique principalement le fait que le partenariat établi entre l'Office de Tourisme et les Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie pour l'accompagnement dans la création d'une application numérique arrive à échéance (12000€). Par ailleurs, à la demande de la communauté de communes, un partenariat entre le musée de l'accordéon à Siran et l'Office de Tourisme a été mis en place en 2019. Ce partenariat visait à améliorer la promotion de cet établissement et à revoir son mode d'organisation afin d'améliorer sa fréquentation (4 600€). M. Balmisse indique que l'ouverture de la structure a été concentrée sur la saison estivale afin que le musée soit ouvert matin et après-midi durant l'été 2019. Le nombre d'individuels est resté quasi identique par contre le nombre de groupes a doublé. En 2020, on note une augmentation de la prestation de service qui concerne l'animation du réseau Petites Cités de Caractère. En effet, il y aura en 2020 une prestation de service supplémentaire réalisée pour le réseau Petites Cités de Caractère Auvergne Rhône Alpes. M. Balmisse précise qu'il s'agit de créer un support de promotion pour le réseau régional. M. Manhès remercie le Président de l'Association Petites Cités de Caractère Auvergne Rhône Alpes, M. Montin, pour sa confiance. Les autres recettes provenant des ventes en boutique, des ventes randonnées, de la billetterie, des visites de ville restent quasi-identiques.

Le montant des recettes concernant le classement des meublés est revu à la baisse (moins 500€). La majorité des Offices de Tourisme sont désormais habilités à classer les meublés de tourisme. De même les labels (Gîte de France et Clévacances) peuvent également classer les meublés.

Enfin, une ligne de crédit provenant de remboursements divers (formation, Indemnités journalières) est inscrite à hauteur de 4300€ contre 4000€ en 2019.

Le budget prévisionnel 2020 est soumis au vote des membres présents

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

2-Bilan de la Saison Touristique 2019 (Enquête de conjoncture)

Voir document joint

Une présentation du document est effectuée.

Ces données sont à retrouver sur le site pro de l'Office de Tourisme <https://pro.chataigneraie-cantal.fr/resultats-de-lenquete-de-conjoncture-2019>

3-Dossier "Mise en place d'un réseau VTT"

Laurent Balmisse présente le travail réalisé ainsi que le planning à venir quant à la réalisation de ce projet.

Sur 25 circuits envisagés au départ, 15 circuits ont été arrêtés (14 circuits en Châtaigneraie + 1 circuit multi-activités autour du lac de Saint-Etienne Cantalès (Châtaigneraie et CABA).

A ce jour, tous les relevés cadastraux ont été réalisés. Cela représente quelques 350 km de sentiers VTT (hors tour du lac) soit environ 500 tronçons pour 800 parcelles dont 193 privées. Il est à noter que 50 % de ces tronçons sont déjà classés en pédestres (limitation des frais d'entretien au niveau de la collectivité).

Les dossiers ont été envoyés en Mairies le 12 juin 2019 pour un retour prévu en septembre (convention de passage, carte, modèles de délibération) suivi de 2 relances téléphoniques durant l'été. D'octobre à décembre 2019, la réception des analyses des retours de Mairies ont permis de retenir 6 circuits sur les 14 proposés.

En novembre 2019, la rédaction d'un dossier CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) a été réalisé (besoins en aménagements comprenant balises, passages canadiens, panneaux, portails, signalétique) afin de définir le contenu du marché public. Ainsi en décembre 2019, le choix du professionnel permettant de réaliser le relevé de terrain complet a été effectué par la collectivité. Il s'agit de l'Ecole MCF Volcan du Cantal qui n'est autre que le bureau des guides accompagnateurs de montagne. La collectivité a arrêté la somme de 20 000€ pour le choix du professionnel retenu et les aménagements à prévoir sur ces 6 premiers itinéraires.

Missions et travaux à venir : inscription des circuits au PDIPR, choix du label FFC ou FFCT, phases de commandes, de balisage et d'aménagement pour les 6 premiers itinéraires. Poursuite de la réflexion pour la création de nouveaux itinéraires.

M. Montin indique que de son point de vue, les documents fournis par l'Office de Tourisme étaient compliqués à traiter : carte illisible, difficultés à identifier les numéros de parcelles des propriétaires privés. Des documents plus complets auraient été plus efficaces car il a fallu reprendre le cadastre sinon cela aurait été compliqué au niveau du travail sur le terrain.

M. Lapeyre ajoute que la réunion en Mairie avec Romain Gabrieck a été le plus efficace. M. Montin est d'accord mais les documents présentés n'étaient pas assez précis.

M. Manhès informe que le Conseil Départemental interroge les territoires pour la mise en place de bornes de recharges VTT à assistance électrique. M. Montin demande s'il s'agit de recharges plus rapides que les prises électriques classiques. M. Manhès répond que oui. En 1h30, la batterie serait rechargée. M. Lapeyre indique qu'au vu du nombre de kilomètres des circuits VTT proposés sur le territoire, ce n'est pas forcément utile. Si le vététiste prend ses dispositions il aura largement d'autonomie pour réaliser la randonnée. M. Manhès ajoute que pour lui, il serait intéressant de répondre aux besoins d'une politique d'ensemble d'accueil des vélos.

4-Questions diverses

Randonnée pédestre

M. Balmissé informe le Conseil que les conventions de passage du réseau de randonnées pédestres arrivent à échéance (10 ans). Ainsi, le schéma de randonnées pédestres du territoire est à revoir. Les mairies ont reçu le dossier pour renouveler les conventions.

Sur les 54 circuits existants, 28 ont des propriétaires privés et 21 communes sont concernées.

M. Piganiol demande si ce sont les communes qui vont voir les propriétaires privés. M. Balmissé répond que oui.

Enfin, concernant la randonnée pédestre, M. Balmissé informe que le département envisage la création d'une Application Départementale des Itinéraires de Petites Randonnées mettant en avant l'offre randonnée pédestre. L'objectif est de mutualiser l'offre et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de multiplication des applications dans les territoires.

M. Vieyres constate qu'il y a beaucoup de randonneurs sur sa commune. A ce jour, il n'existe pas de circuit de randonnée officiel. Il demande si les critères concernant la création d'un circuit sont toujours les mêmes. M. Balmissé répond que rien n'empêche une commune de proposer un circuit. Cette proposition doit d'abord se faire auprès de la commission tourisme de la collectivité qui veille à ce que les circuits ne soient pas multipliés pour des raisons de suivi qualitatif et d'entretien. Il indique aussi que le circuit doit répondre aux critères légaux (conventions de passage, délibérations) mais il n'est pas forcément nécessaire d'être inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées) ; le critère le plus discriminatoire pour être inscrit au PDIPR étant le pourcentage de goudron du circuit proposé.

Taxe de séjour :

La Taxe Additionnelle Départementale est mise en place par le Conseil Départemental au 1er janvier 2020. Les documents qui ont été fournis aux hébergeurs du territoire sont joints au dossier. La taxe additionnelle sera versée par les hébergeurs à la collectivité. La taxe additionnelle déclarée sera ensuite reversée au Conseil Départemental (réversion d' 1/11ème au département en fonction du déclaratif fourni).

Changement ouverture des bureaux d'Informations :

La commune de Montsalvy a émis le souhait de modifier l'ouverture du bureau d'Informations. Au lieu d'être ouvert mercredi, jeudi, vendredi et samedi, le bureau sera ouvert lundi, jeudi, vendredi, samedi.

Afin de veiller à l'équité des jours d'ouverture sur le territoire, cela a un impact sur l'ouverture du bureau du Rouget. Ce dernier était ouvert lundi, mercredi, samedi et dimanche matin. Il sera désormais ouvert mercredi, jeudi, samedi et dimanche matin (voir document joint).

Convention Communauté de Communes :

M. Manhès indique que la Convention d'objectifs avec la Communauté de Communes doit être renouvelée en 2020. Elle sera signée rapidement.

Fin de la réunion à 19h30